MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

www.business.nicecotedazur.org



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE S'ÉCRIT AU PLURIEL :

GUIDE PRATIQUE POUR LES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

REALISE EN
PARTENARIATAVEC
EA ECO-ENTREPRISES

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE,
EMPLOI ET
INDUSTRIE

EDITION
2024

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE
EDITO 5
TÉMOIGNAGES 6

I. QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ? 12

II. QUELS LEVIERS D'ACTION DANS L'ENTREPRISE ? 15

1. Comment diagnostiquer votre activté ? 15
2. Réduire vos consommations d'énergie 17
3. Engager une stratégie bas-carbone 26
4. Favoriser les énergies renouvelables 34
5. Réduire votre consommation d'eau 44
6. Gérer efficacement vos déchets 49
7. Protéger la biodiversité 55
8. Développer l'éco-mobilité 63
9. Construire ou réhabiliter durablement vos bureaux 68
10. Intégrer l'économie circulaire dans son modèle économique 72
11. Développer des projets éco-innovants 79

Contacts & référents utiles 83



PREAMBULE

EDITO



La transition écologique est le grand défi de notre siècle. Nous ne pourrons le relever que si l'on se met, tous ensemble, à vouloir la même chose : la neutralité carbone à l'horizon 2050.

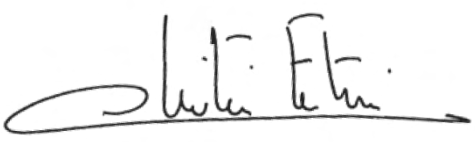
Chacun a un rôle à jouer : aux individus, la responsabilité de changer de comportement ; à l'État et aux collectivités, le devoir d'organiser, accompagner, réguler et financer ; aux entreprises enfin de changer leur modèle économique, sans oublier les petites mesures qui, cumulées, font de grands résultats. Tous les gestes comptent.

La Métropole Nice Côte d'Azur est déterminée à jouer son rôle, et même au-delà puisque Nice accueillera en 2025 la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, un moment qui promet d'être décisif dans la lutte contre le dérèglement climatique et ce d'autant plus que, pour la première fois, se réunira une Coalition formée par les communes et les régions côtières, les premières concernées par le réchauffement de l'Océan, et les premières à pouvoir agir.

Notre ambition en matière climatique est claire : conjuguer progrès économique et respect de l'environnement ; notre stratégie aussi, grâce au Plan Climat Air Énergie Territorial, notre stratégie métropolitaine et le Schéma directeur des Énergies.

Nous sommes déterminés à accompagner chaque entreprise dans sa transition écologique. C'est la raison d'être de ce guide. Il propose des pistes d'action concrètes, des retours d'expériences – qui peut mieux parler à des entrepreneurs que d'autres entrepreneurs ? – et des ressources pratiques. Les dispositifs d'accompagnement et de financement sont nombreux et variés : que vous soyez une petite ou une moyenne entreprise, une start-up ou un acteur industriel, vous trouverez dans les pages qui suivent de quoi vous aider à agir, et à faire la différence.

Il n'y a aucune impasse climatique, seulement de la résignation et un manque d'imagination. À l'opposé d'un écologisme intolérant qui s'active à étouffer le débat public et l'innovation, je suis profondément convaincu de notre capacité à changer, à innover, à faire ce pas de côté. Le monde de demain est déjà là ; et ce guide entend contribuer à ce que notre Métropole soit non seulement exemplaire, mais moteur pour relever cet immense défi.



Christian Estrosi
Maire de Nice
Président de la Métropole
Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

JEAN-PIERRE SAVARINO

Président
de la CCI Nice Côte d'Azur



Les enjeux écologiques et énergétiques nécessitent des entreprises une transformation vers plus de sobriété face à la raréfaction des ressources, l'augmentation des coûts des matières premières et les difficultés d'approvisionnement.

Leurs nouveaux modèles économiques devront réduire les consommations d'énergie, d'eau, de matières et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie nationale France 2030 et Bas Carbone incite clairement à une économie bas carbone, circulaire et durable.

La CCI Nice Côte d'Azur sensibilise les entreprises à ces enjeux et aide à leur bonne compréhension par la diffusion large de l'actualité environnementale, l'organisation d'échanges et la mise à disposition d'autodiagnostics en ligne.

Nous facilitons également le «passage à l'acte» pour que l'intention se mue en actions dans l'entreprise avec différents programmes d'accompagnement proposés sur la performance énergétique, la décarbonation, la gestion des déchets, les plans de mobilité durable, l'économie circulaire et la RSE.

Décarboner les activités : recours aux énergies renouvelables, efficacité énergétique, adoption de pratiques de travail plus durables et optimisation des chaînes d'approvisionnement.

Gérer les déchets : baisse de leur production, réemploi, valorisation et recyclage.

Adapter au changement climatique : évaluation des risques liés aux événements extrêmes, mise en place des mesures pour y faire face.

MARCEL RAGNI

Président
de l'UIMM Côte d'Azur



La France a réduit de plus de 20% ses émissions de CO^2 en 20 ans. En revanche, son empreinte carbone a augmenté de 17%. En cause, l'abandon de la fabrication en France au profit de l'importation d'autres pays émettant davantage de CO^2. Agir est incontournable. Pour s'assurer une économie durable et compétitive et être attractifs.

Le changement climatique et l'épuisement des ressources sont des réalités auxquelles les entreprises sont confrontées : ils impactent leur activité sur les conditions de travail, le process industriel, l'approvisionnement. Les entreprises savent qu'elles doivent s'adapter aux enjeux.

Pour les aider à décrypter ce nouveau paysage et en faire un outil de performance globale industrielle, l'UIMM Côte d'Azur met en place une démarche RSE innovante, pragmatique et pro-industrielle.

Loin des concepts théoriques et moralisateurs, la RSE est vue comme une opportunité de présenter un projet d'entreprise contribuant à une économie plus durable alliant performance économique, enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pour permettre son déploiement en notre territoire, nous prévoyons le recrutement d'un(e) alternant(e), ainsi que l'élargissement de notre commission régionale RSE comme outil facilitateur.

Les membres référents de l'UIMM apportent leur expérience et bonnes pratiques.

Objectif : sensibiliser, accompagner et engager les entreprises industrielles azuréennes dans une politique de transition accélérée.

PIERRE IPPOLITO

Président de l'UPE06



La loi Pacte marque de nouvelles attentes sociétales envers les entreprises, en actant dans le Code civil la nécessaire prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités.

Il est attendu que les entreprises soient claires sur les valeurs et modèles défendus, qu'elles se positionnent fortement sur les enjeux de transition écologique, de création de richesses, d'amélioration des conditions de travail, d'égalité femmes-hommes et d'insertion des jeunes. La transition écologique aura un impact important sur notre économie et la compétitivité de nos entreprises.

C'est pourquoi j'ai souhaité engager les chefs d'entreprise en créant une commission RSE/développement durable et en travaillant à la création du Passeport Transition 06. Ce passeport est un programme innovant incitant à changer de modèle économique en décarbonant leur activité.

Autre axe fort de la mandature, la gestion des déchets d'activité économique : nous souhaitons diminuer leur production, favoriser le réemploi, la valorisation et le recyclage en partenariat avec les acteurs économiques et les collectivités.

Je suis persuadé qu'il n'existe pas un chemin unique de transition. Chaque entreprise doit créer le sien selon son ADN et son secteur. La conviction des dirigeants est un puissant levier d'action, tout autant que leur attachement au territoire et aux générations à venir.

Nous pourrons contribuer à créer une croissance liant l'économique et le social, garante de la cohésion sociale.

YANNICK MAZETTE

Président
de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat PACA



D'ici 2030, plusieurs transitions devront s'opérer: écologique, énergétique, alimentaire, auxquelles s'ajoute l'économie circulaire. Avec près de 220 000 entreprises, soit le tiers du secteur marchand, l'artisanat est le garant de la biodiversité économique régionale.

Pour un entrepreneur, satisfaire les attentes des consommateurs en achats responsables, cibler de nouveaux marchés et clients est atteignable, comme de faire face à la crise sur l'énergie ou l'eau, tirer profit d'opportunités grâce à la Plateforme Régionale d'Economie Circulaire. Adapter l'outil de production, sécuriser les approvisionnements locaux, travailler en réseau est même recommandé.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur met à disposition des accompagnements courts, souvent gratuits et adaptés aux situations pour des bénéfices rapides.

Avec l'appui de nos conseillers, les artisans peuvent gagner des clients par l'obtention d'un label, faire le point sur leur entreprise, allier engagement et performance.

Ils peuvent réduire les coûts en préservant l'environnement, être formés, mieux connaître les aides.

Ils peuvent encore se développer sur le marché de la rénovation énergétique, valoriser le métier de réparateur, profiter des circuits de proximité.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat met en place des accompagnements soutenus par les communes, le département, la Région ainsi que l'Etat, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. De quoi faire des économies et conquérir des clients.

PATRICK MOULARD

Président
de la Fédération du BTP
des Alpes-Maritimes



Les engagements environnementaux européens et nationaux nous obligent à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Or 25% des émissions de CO^2 en France sont liées au BTP.

Le respect des nouvelles règlementations dans la construction neuve, la qualité des travaux de rénovation énergétique dans l'ancien et la mise à niveau efficiente de nos infrastructures publiques sont autant d'éléments majeurs pour relever collectivement ce défi.

Si de nombreux dispositifs fiscaux existent, le rôle de notre organisation professionnelle est de faciliter la mutation des artisans et des entreprises face à ces nouveaux marchés.

Formations ciblées, accompagnement des demandes de qualifications professionnelles et du label « Reconnu Garant de l'Environnement », informations sur les aides fiscales aux particuliers et nouvelles exigences des marchés publics, échanges de bonnes pratiques entre professionnels du renouvelable constituent notre quotidien.

Très attachée à répondre aux besoins des territoires, la profession s'engage en faveur des mobilités douces, en proposant des solutions visant un meilleur partage des espaces publics et une réduction de la pollution de l'air.

Sur ce sujet, comme sur la préservation de la ressource en eau potable, il est important que la puissance publique engage des efforts d'investissement à la hauteur de l'enjeu.

Conscientes de leurs responsabilités, nos entreprises seront au côté des décideurs pour apporter leur pierre à l'édifice.

ERIC ABIHSSIRA

Président
de la FHRT
Nice Côte d'Azur



Face aux enjeux de la transition écologique et énergétique, la Fédération accompagne les professionnels dans la mise en œuvre de mesures concrètes dans leurs établissements.

Le but est de mieux utiliser l'énergie, tout en conservant la qualité de service. La sobriété et l'efficacité énergétique devant se combiner.

Nous considérons que cette transition sera une opportunité plus qu'une contrainte pour la vitrine de l'activité économique de l'hébergement et de la restauration sur la Côte d'Azur. C'est une attente de la clientèle, c'est aussi un engagement sociétal dans lequel la Fédération veut s'impliquer en préservant les écosystèmes pour les générations futures tout en contribuant à la croissance économique et la création d'emplois.

Supports financiers, guide, nos actions de sensibilisation visent à atteindre des objectifs satisfaisants pour le respect de l'environnement, la réduction d'énergie et la protection d'un patrimoine exceptionnel, première source d'attractivité de notre territoire.

L'UMIH nationale qui a édité un guide de bonnes pratiques « Sobriété énergétique » pointe quatre leviers d'amélioration :

Sobriété structurelle : imaginer et créer des espaces permettant de modérer la consommation

Sobriété dimensionnelle : adapter les équipements aux besoins, optimiser les espaces.

Sobriété d'usage : bien utiliser les équipements pour réduire la consommation énergétique.

Sobriété conviviale : mutualiser les équipements et leurs utilisations.



I. QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ?

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique concerne l'intégralité des secteurs d'activité. Outre leur prise de conscience grandissante, les acteurs économiques sont tenus d'être ou de se mettre en conformité avec un contexte réglementaire contraignant de plus en plus exigeant.

A titre d'exemple les dernières évolutions réglementaires

Décret secteur tertiaire

Une nouvelle réglementation sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le dispositif Eco Efficacité Tertiaire impose une réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1000m².

50 mesures de sobriété ont été proposées. Elles permettraient d'économiser 13% de la consommation française en électricité / gaz / pétrole.

Responsabilité élargie des producteurs

Mise en place de structures collectives (éco-organismes) ou systèmes individuels afin de s'acquitter de leurs obligations. La Responsabilité Elargie des Entreprises s'étend à l'ensemble du cycle de vie du produit : éco-conception, allongement de la durée d'usage, organisation du réemploi et de la réparation. 22 filières REP sont prévues au 1er janvier 2025.

Sobriété énergétique

Un plan de sobriété a été mis en place par le gouvernement pour réduire de 10% les consommations énergétiques au niveau national dans les deux prochaines années. Le pays doit également sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation énergétique à l'horizon 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone.

15 mesures simples et opérationnelles ont été prises par les organisations patronales et syndicales. Elles sont applicables au court terme et doivent être encouragées au sein des entreprises. Des leviers d'actions, diagnostics et gestes simples, ont été mis en place afin d'identifier les pistes d'amélioration au sein des entreprises.

en savoir plus

Evolutions au sein du territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

2022 : Programme global « le Sud se lève pour le climat » ou « gardons une COP d'avance » : construction d'un budget vert dès 2023.

L'Etat « régional » et la Région PACA ont démarré une COP régionale fin 2023 afin de territorialiser la planification écologique. Nous avons déjà contribué à cette COP avec un diagnostic métropolitain. Des groupes de travail thématiques sont prévus en 2024, avec une très large concertation, notamment avec les entreprises. La planification de la transition écologique a pour but d'élaborer un programme d'actions communes autour de l'ensemble des thématiques suivantes :

décarbonation de l'industrie, production d'énergie renouvelable, sobriété foncière, rénovation des bâtiments, mobilités décarbonées, préservation de la ressource en eau, protection des forêts, réduction de la pollution liée aux activités portuaires.

Stratégie bas carbone

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la SNBC est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Orientations pour la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activité. Définition d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusque 2050. Fixe les objectifs à court-moyen terme : budget carbone.

Réglementation protection de l'environnement

Cadre évolutif des études d'impact environnemental et social, règles de l'urbanisme (dont Zéro Artificialisation Nette ou « ZAN » votée le 20 juillet 2023). A titre d'exemple, la loi climat résilience votée en août 2022 ainsi que la loi APER de mars 2023.

Evolution au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur

Le Haut conseil local pour le climat et la biodiversité prolonge la concertation publique et concrétise la coopération entre l'administration locale, la société civile et l'ensemble des partenaires à intégrer dans la stratégie climat aire énergie du territoire.

La Métropole Nice Côte d'Azur est acteur local de l'ambition climatique régionale avec sa structure dédiée au défi climatique.

Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur

La nouvelle démarche Charte Chantier Vert s'applique à tous les marchés de travaux de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS de Nice depuis le 1er octobre 2022. Elle a pour objectifs de :

- Protéger l'environnement et la biodiversité, en réduisant la production de déchets et la consommation de ressources primaires.
- Faire en sorte que les chantiers de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS soient exemplaires, en garantissant de faibles nuisances pour les personnes et l'environnement et une bonne traçabilité des ressources secondaires/déchets produits.
- Maîtriser le coût global de la gestion des déchets et initier une nouvelle culture d'Economie Circulaire au sein des services en charge des travaux (économie des ressources, éco-conception, allongement de la durée de vie, réemploi, valorisation des ressources/déchets), tout en visant à réaliser des économies financières.
- Représenter une opportunité pour le développement économique local : création de nouvelles filières de gestion et de traitement des déchets, de nouvelles entreprises/associations dans le domaine de l'Economie Circulaire.

en savoir plus



II. QUELS LEVIERS D'ACTION DANS L'ENTREPRISE ?

1. Comment diagnostiquer votre activité ?

AUTODIAGNOSTIC START

La CCI met à disposition des entreprises du territoire un autodiagnostic, accessible gratuitement, à travers un questionnaire de 15 minutes sur les thématiques de transition écologique et de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Type d'aide : Résultats du diagnostic et rapport sur la démarche RSE.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'autodiagnostic est accessible en ligne sur le site de la CCI.

en savoir plus

PROGRAMME PUISSANCE EXPERTISE CLIMAT

La Bpifrance propose un accompagnement sur un an aux entreprises afin d'identifier leur stratégie climat, de structurer l'entreprise autour de celle-ci et d'identifier les leviers de croissance à développer.

Type d'aide : Diagnostic, conseil, formations et mise en réseau.

Calendrier : Lancement : 13 novembre 2024.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. L'accompagnement est subventionné à hauteur de 56% par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le reste à charge est de 6 000 €.

en savoir plus

DÉMARCHE RSE

La CCI accompagne les entreprises du territoire dans la réalisation d'un diagnostic précis pour que les entreprises engagent une démarche RSE, en déterminant des objectifs de développement durable et en trouvant des nouveaux relais de croissance combinant performances environnementales, sociales et économiques.

Type d'aide : Rapport d'analyse par suite du diagnostic et proposition d'un plan d'actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec un conseiller de la CCI est nécessaire pour solliciter cette aide. L'aide est payante, un devis est à demander à la CCI.

en savoir plus

GAMME CEDRE (CONTRAT POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DES ENTREPRISES)

La Région Sud propose aux entreprises le contrat "CEDRE", outil phare de la deuxième phase du "Parcours de la transition écologique des entreprises". Cet outil représente une gamme de 3 dispositifs ("Premiers pas", "Ambition" et "Investissement") afin d'accompagner les entreprises dans la réalisation des démarches de RSE et de transition écologique. Il permet aux entreprises de mettre en œuvre leurs premières actions de transition écologique, d'être accompagné par une expertise pour lancer une démarche RSE et investir dans des dépenses 100% climat.

Type d'aide : Elle varie selon le dispositif CEDRE. Dans le cadre de CEDRE "Premiers pas", l'aide régionale prend la forme d'une subvention forfaitaire d'investissement de 7 000 €. Pour le dispositif CEDRE "AMBITION", l'aide régionale prend la forme d'une subvention d'investissement comprise entre 10 000 et 100 000 € correspondant à 70% du montant total des dépenses éligibles.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable est nécessaire avec les services de la Région avant de déposer un dossier de demande d'aide.

en savoir plus

2. Réduire vos consommations d'énergie

La consommation d'énergie, qu'est-ce que c'est ? Avant de vouloir faire des économies, de réduire ses consommations et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, il est essentiel de comprendre ce que représente la consommation en énergie. Elle correspond à la quantité d'énergie utilisée par un appareil pour son fonctionnement, par un foyer ou par tout autre type d'organisation.

Start Small...
THINK GREEN

Dans l'entreprise, des économies peuvent donc être faites par la simple sensibilisation des salariés (éviter les modes veille, éteindre les lumières, utilisation limitée du chauffage ou de la climatisation...) Pour aller plus loin et optimiser ses dépenses en énergie et donc sa consommation, plusieurs méthodes de diagnostic permettent d'identifier les points de vigilance et les économies possibles par la rénovation énergétiques et le pilotage des besoins et de la consommation.

Le saviez-vous ?

100€ d'électricité par an pour un ordinateur allumé 24h/24.

80% de l'énergie consommée par un photocopieur l'est en mode "veille".

1°C en moins sur le thermostat = -10% de consommation annuelle.

-25% de consommation en se lançant dans des projets chaleur renouvelable.

-10% à -25% par an en réalisant des actions d'optimisation énergétique.

a. Aides techniques (diagnostic / accompagnement)

FLASH'DIAG ENERGIE

Il s'agit pour la CCI Nice Côte d'Azur de faire le point sur sa gestion énergétique, avec l'objectif de réduire sa consommation et sa facture énergétique. Obtenir des recommandations d'actions à mettre en place pour atteindre les objectifs Une fois terminé, vous recevrez un livrable au format PDF contenant les premières préconisations d'actions à mettre en place..

Type d'aide : Résultats du diagnostic et rapport sur la démarche de sobriété énergétique.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'autodiagnostic est accessible en ligne sur le site de la CCI.

en savoir plus

DIAG-ECO FLUX

La Bpifrance propose une expertise sur site afin d'accompagner les entreprises dans la définition d'une trajectoire de transition adaptée au contexte et aux ambitions de réduction des consommations. Le diagnostic permet aux entreprises de faire un état des lieux des flux et d'identifier les axes prioritaires d'économies et de mettre en place un plan d'actions simple pour réduire les déchets et les consommations d'énergie, de matières et d'eau.

Type d'aide : Synthèse des économies cibles par type de flux (énergie, matières, eau, déchets), plan d'actions détaillé, suivi de la mise en œuvre des premières actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription au diagnostic est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Le diagnostic est subventionné à hauteur de 50%, le reste à charge pour les entreprises est entre 2 000 € et 3 000 €.

en savoir plus

DIAG PERF'IMMO

La Bpifrance propose aux entreprises de réaliser diagnostic pour établir une trajectoire pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments et établir une trajectoire conforme au Décret Tertiaire.

Type d'aide : Bilan énergétique, plan d'actions, mise en relations sur la plateforme OPERAT.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription au diagnostic est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Le diagnostic est subventionné à hauteur de 40% par l'ADEME, le reste à charge pour les entreprises est variable selon la taille d'entreprise jusqu'à 10 200 €.

en savoir plus

DIAGNOSTIC ET ACTIONS ÉNERGÉTIQUES

L'ADEME aide les entreprises pour financer leur diagnostic énergétique afin de mettre en évidence les solutions de réduction des consommations d'énergie et la pertinence d'un investissement dans une solution de production d'énergie renouvelable.

Type d'aide : Cofinancement des études jusqu'à 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Calendrier : Dernier dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt: Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projets, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- SIRET, taille d'entreprise, contact du représentant légal, technique et administratif

en savoir plus

BAISSE LES WATTS

La Poste et ses partenaires proposent une aide gratuite, financée par les Certificats d'économie d'énergie, pour élaborer une stratégie de sobriété énergétique et de déterminer les pistes de réduction des factures d'énergies des TPE et PME.

Type d'aide : Carnet de bord énergie, accompagnement par un conseiller, formations.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'aide est accessible après inscription en ligne.

en savoir plus

TPE/PME GAGNANTES

La Région Sud, en partenariat avec l'ADEME et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence Côte d'Azur, accompagne les entreprises dans la réduction de leurs charges liées à la consommation de flux et à augmenter la rentabilité de leurs activités.

Type d'aide : Bilan de consommation, plan d'économies sur différents flux.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le diagnostic est subventionné, le reste à charge est de 250 €.

en savoir plus

VISITE ENERGIE

La CCI Nice Côte d'Azur propose aux entreprises du territoire une « Visite énergie » faite selon les objectifs suivants : Connaître vos consommations d'énergie par usage et par énergie, votre potentiel d'économies, les coûts et gains associés. Identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre pour réduire votre facture énergétique. Vous mettre en relation avec des entreprises locales pourvoyeuses de solutions.

Type d'aide : Valeur de la prestation 1 250 € HT : Rapport de diagnostic, accompagnement technique, recherche de prestataire.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'aide est prise en charge par l'Entreprise Europe Network.

en savoir plus

MARION BOUTHORS

Directrice du Site Horizon
Schneider Electric Carros



« Nos engagements pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique tournent autour de 3 axes :

- L'efficacité énergétique que nous poussons toujours plus loin avec des engagements chiffrés chaque année, et des actions permettant de les atteindre. Les principaux outils pour cela sont :
  - une GTB (Gestion Technique des Bâtiments) permettant le pilotage intelligent de la CVC (Chauffage Ventilation Climatisation), de l'éclairage et des stores (avec des consignes d'autant plus strictes dans la phase de sobriété),
  - un système de comptage élaboré (150 compteurs) et monitoré avec un logiciel de suivi (Resource Advisor) de nos consommations énergétiques (toutes énergies confondues) et d'eau,
  - des systèmes d'automatisation permettant de couper les équipements en cas d'arrêt de production ou d'arrêt de test en laboratoire.

- Le recours aux énergies renouvelables (ombrières photovoltaïques en autoconsommation, géothermie, freecooling) et la décarbonation (électrification des moyens de CVC, segmentation des réseaux, retrait de chaudière)

- La flexibilité énergétique pour pouvoir nous effacer du réseau sur demande (utilisation de l'inertie du bâtiment, réduction des périodes de recharge des véhicules électriques sur nos bornes), avec l'utilisation notamment de notre plateforme Microgrid Advisor. »

b. Aides financières (études / investissement)

AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE

L'ADEME finance les audits énergétiques des entreprises qui contribuent à établir une stratégie énergétique d'amélioration de la performance de l'entreprises en permettant d'identifier les actions potentielles et les gisements d'économies associés. Les audits obligatoires ne sont pas éligibles.

Type d'aide : Cofinancement des audits énergétiques à hauteur de 80% pour les petites entreprises, 70% pour les moyennes entreprises et 60% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projets, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Eléments administratifs : RIB, taille d'entreprise, attestation de santé financière, déclaration des aides de minimis

en savoir plus

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION D'UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

L'ADEME finance les études de préfiguration pour faciliter les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) des entreprises dans l'objectif d'optimiser les ressources à l'échelle d'un territoire.

Type d'aide : Cofinancement à hauteur de 60 à 80% dans une limite de 100 000 € d'assiette de dépenses éligibles.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projets, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Eléments administratifs : SIRET, taille d'entreprise, contact du représentant légal, du responsable technique et du responsable administrative

en savoir plus

PRÊT ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

La Bpifrance finance l'acquisition d'équipements éligibles aux Certificats d'économie d'énergie, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 500 000 € à taux fixe sur 3 à 7 ans.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

AIDE "TREMPLIN" TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME

L'ADEME aide les entreprises TPE et PME dans la mise en œuvre de leur transition écologique en finançant les actions permettant la lutte contre le changement climatique, la production de chaleur et de froid pour un bâtiment existant, favoriser l'économie circulaire et la gestion des déchets, les projets d'écoconception et de labellisation, les actions liés à l'isolation et la ventilation de serres chauffées maraîchères ou horticoles, des actions liées à la mobilité durable.

Type d'aide : Cofinancement variable selon l'action, entre 35% et 80%. Assiette de dépenses éligibles entre 5 000 € et 200 000 €.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation (contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus),
- tableau financier,
- devis des prestations et investissements envisagés avec caractéristiques techniques détaillées,
- éléments administratifs : RIB.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à : optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement, favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits, innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉ SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt. La demande de prêt peut ensuite être faite en ligne.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique et notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de collecte et traitement de l'eau et des déchets, de décarbonation des transports, de décarbonation des industries manufacturières et du secteur informatique et des télécommunications.

Montant de l'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Montant de l'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

3. Engager une stratégie bas-carbone

Pour accompagner la prise de décision lors des accords de Paris pour le climat des mesures telles que la Stratégie Nationale Bas-Carbone ont été prises et ses objectifs sont clairs : viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour ce faire plusieurs points de vigilance sont à prendre en compte :

- l'origine des produits achetés,
- l'affichage de l'empreinte carbone des produits,
- la consolidation des normes et exigences,
- le développement d'une culture bas-carbone pour tous les citoyens-consommateurs et entreprises.

Afin d'atteindre la neutralité, l'entreprise doit donc axer sa stratégie en accord avec la stratégie bas-carbone et ainsi évaluer l'impact environnemental des différents lieux et étapes de son activité.

C'est en s'intéressant aux différents points précédents (écomobilité, énergies renouvelables, réduction des émissions, etc.) que cela sera possible.



Le saviez-vous ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport représente près de **30%** des émissions de gaz à effet de serre (2ème poste après l'industrie), **65%** des NOx et **25%** des particules fines émis sur le territoire.

Au niveau national, il est responsable de **55%** des émissions nationales de NOx, de **25%** des émissions de gaz à effet de serre et de **50%** de la facture pétrolière française.

Aujourd'hui, l'énergie est responsable de **97%** des émissions de GES du territoire Nice Côte d'Azur principalement originaires de produits pétroliers.

36% des émissions de CO^2 de l'UE viennent des bâtiments commerciaux et résidentiels.

a. Aides techniques

BILAN CARBONE ET GES

L'ADEME met à disposition des entreprises des guides sectoriels pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en place de la stratégie bas carbone pour ensuite construire et mettre en œuvre un plan de transition.

Montant de l'aide : Aide technique et mise en place de formations.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'aide est accessible en ligne.

en savoir plus

BILAN CARBONE – CARBO

La Banque postale s'associe avec Carbo pour proposer un bilan carbone aux entreprises et les accompagner pour accélérer leur transition bas carbone, renforcer les engagements d'éco-responsabilité des entreprises ainsi que valoriser les engagements de maîtrise de l'impact carbone.

Montant de l'aide : Bilan carbone certifié, rendu interactif des résultats, pilotage des indicateurs, accès à une base de projets et plan d'actions climat, accompagnement à l'engagement.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec l'équipe Carbo est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

DIAG'DÉCARBONATION

La Bpifrance propose aux entreprises de réaliser un bilan d'émission de GES.

Montant de l'aide : Bilan de gaz à effet de serre, plan d'actions, supports de communication pour valoriser la démarche de décarbonation entreprise.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription au diagnostic est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Le diagnostic est subventionné à hauteur de 40%, le reste à charge pour les entreprises est de 6 000 €.

en savoir plus

UP2CIRC

Rising Sud, agence d'attractivité et de développement économique de la région Sud, propose d'accompagner les entreprises pour accélérer leur développement et financer leur programme de transition à travers le dispositif Up2Circ. L'objectif est d'accroître la résilience et la compétitivité des entreprises du territoire au travers de modèles durables. C'est un accompagnement complet (diagnostic, formations en ligne, et mise en réseau) quel que soit le niveau de maturité de l'entreprise.

Type d'aide : Le financement des études de faisabilité jusqu'à 15 000 € (6 mois maximum) et financement des démonstrations jusqu'à 50 000 € pour une durée de 12 mois maximum.

Calendrier : Appels à projets annuels depuis 2023, prochaine publication en 2025.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec les services de Rising Sud est nécessaire pour solliciter cette aide. L'accompagnement est financé par le programme Horizon Europe.

en savoir plus

PACTE INDUSTRIE

L'ADEME accompagne les entreprises dans leur montée en compétences dans la transition énergétique en mettant à disposition différentes formations et accompagnements pour constituer une équipe décarbonation transversale, construire une stratégie décarbonation, identifier les leviers d'efficacité énergétique et de transformation du mix énergétique des sites, préparer les investissements et mettre en place la norme ISO 50001.

Type d'aide : Cofinancement des coûts pédagogiques des formations entre 40 et 80 %. Les études et coachings sont financés à hauteur de 50 à 70 % de la prestation s'ils sont réalisés par des prestataires référencés par l'ADEME. Une prime de 20% des dépenses énergétiques annuelles dans une limite de 40 000 € est proposée pour la mise en place de la norme ISO 50001 sur site industriel.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Dossier en 3 parties : présentation administrative, technique et financière
- Eléments administratifs : RIB, KBIS, attestation de santé financière

en savoir plus

BENJAMIN CAMUS

CEO Evolution Markets Corporate Environmental Solutions Nice



« Notre métier est d'accompagner les entreprises et collectivités dans leurs trajectoires bas-carbone. Il est primordial que nous soyons ambassadeur, le premier utilisateur de solutions efficaces. Nous avons même mis en place une série d'actions visant le bas-carbone.

Chaque année, nous mesurons et communiquons nos émissions carbone et explorons les diverses opportunités de réductions. Nous avons organisé une « Task Force bas-carbone » afin de permettre à chaque employé de s'exprimer et prendre part au projet.

Nous nous devons d'être un exemple en la matière et augmentons notre engagement chaque année. »



b. Aides financières

ÉTUDE DE FAISABILITÉ PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE OU DE DÉCARBONATION ENTREPRISES INDUSTRIELLES

L'ADEME soutient financièrement les entreprises souhaitant effectuer les études de faisabilité avant d'investir dans une installation performante et décarbonée pour leur activité industrielle. Il est nécessaire pour l'entreprise d'avoir déjà effectué un diagnostic ou un audit énergétique.

Type d'aide : Cofinancement des études jusqu'à 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Éléments administratifs : RIB, attestation de santé financière, déclaration des aides de minimis.

en savoir plus

PARCOURS SUD INDUSTRIE 4.0 CARBONE

La Région Sud accompagne les entreprises (PME ou ETI industrielle) qui souhaitent développer leur compétitivité tout en intégrant le numérique, la décarbonation et la transition écologique et énergétique dans leurs processus industriels. La Région propose à la fois un module de sensibilisation et de diagnostic, un module d'accompagnement et un module d'investissement dans les projets industriels liant innovation, numérique, décarbonation et transition écologique.

Type d'aide : Cofinancement d'investissement à hauteur de 35% du montant total des dépenses éligibles, aide entre 100 000 € et 500 000 €.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne. Le dossier doit ensuite être transmis par mail à l'adresse : parcoursSUDindustrie4.0@maregionsud.fr

en savoir plus

TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE – FONDS VERT

Une partie du Fonds vert est désormais dédiée aux projets de développement à haute valeur environnementale des entreprises situées en Territoires d'Industrie. Tout projet d'investissement de plus de 400 000 € visant à transformer l'outil de production pour le rendre plus vertueux peut être éligible à ce dispositif.

Type d'aide : Subvention. Intensité déterminée en cours d'instruction.

Calendrier : Dépôt de dossier jusqu'au 31 décembre 2024. Renouvelé en 2025.

Modalités de dépôt : Candidature à déposer sur démarches simplifiées.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à : - optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement, - favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits, - innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, - favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Montant de l'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Montant de l'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Montant de l'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt. La demande de prêt peut ensuite être faite en ligne.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique et notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de collecte et traitement de l'eau et des déchets, de décarbonation des transports, de décarbonation des industries manufacturières et du secteur informatique et des télécommunications.

Montant de l'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Montant de l'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

4. Favoriser les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (ou EnR), qu'est-ce que c'est ? Les énergies renouvelables, indispensables à la transition énergétique, constituent l'une des réponses au réchauffement climatique. En opposition aux énergies fossiles, l'énergie est issue de ressources renouvelables, dont le renouvellement naturel est assez rapide à l'échelle humaine pour être considérées comme inépuisables (eau, soleil, vent…). On distingue 5 types d'énergies renouvelables : solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et biomasse.

Elles présentent bien des avantages :

- le respect de l'environnement, puisqu'elles ont un impact faible sur ce dernier,
- une totale gratuité une fois les installations rentabilisées,
- de vastes possibilités d'application (électricité avec le photovoltaïque, chauffage avec les panneaux thermiques, eau chaude grâce à un chauffe-eau solaire…),
- renforcer l'engagement des entreprises et de notre territoire dans les énergies renouvelables permettrait d'atteindre une autonomie énergétique et de mieux maîtriser les coûts en énergie.

La Métropole Nice Côte d'Azur produit aujourd'hui environ 9% de son énergie à partir de sources renouvelables. Objectifs 2026 :

- doubler ce ratio pour atteindre 18% de production renouvelables
- réduire de 18% des consommations

Le saviez-vous ?

10% seulement des besoins en énergie des Alpes-Maritimes sont produits sur le territoire.

12% seulement de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable.

36% de la consommation de combustibles de l'industrie est perdue sans être réutilisée alors qu'elle pourrait l'être.

80% de l'énergie consommée en France est issue des énergies fossiles.

CORINNE BERNARDO

Directeur Administratif
et Financier La Gaude



« Dans le cadre de ses projets d'investissement Leloutre Industrie, sous-traitante en tôlerie de précision remplace en 2022 la technologie de découpe laser CO^2 par celle du laser fibre. Ces nouveaux projets intègrent les dimensions écologique et énergétique mais aussi ergonomique dans le choix des nouveaux moyens de production ou des aménagements nécessaires à leur accueil.

Si les enjeux de cette transformation visent une flexibilité, une productivité accrue et la maîtrise des coûts de fabrication, ils doivent répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Les investissements de production et les aménagements des ateliers ciblent les ressources les moins énergivores. Cette démarche a permis des baisses de consommation d'énergie jusqu'à 40% sur certains postes.

Résultats : performance, ergonomie et réduction de l'empreinte carbone. Les "petits" plus qui ont fait la différence ? Le premier : l'alimentation en azote de la technologie Laser est produite directement sur site par un générateur d'azote. Nous devenons ainsi autonomes en termes de production de gaz et réduisons les transports pour alimenter le site.

Le second : le renouvellement de l'intégralité des éclairages des ateliers en LED. L'impact est direct tant sur les nuisances liées à la circulation et aux transports que sur les coûts dans un contexte 2022 et post-Covid en tension.

Ajouté à cela des partenariats et relations privilégiées favorisant les circuits courts et le produire en France, nous nous engageons depuis plus de 50 ans dans une démarche d'amélioration continue. »

a. Aides techniques

AMO CHAUFFERIE BIOMASSE

L'ADEME aide les entreprises pour financer de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour garantir la bonne exécution de projet biomasse.

Type d'aide : Cofinancement des études jusqu'à 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet. Mise à disposition par l'ADEME d'une trame de cahier des charges pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Eléments administratifs : SIRET, taille d'entreprise, contact du représentant légal, du responsable technique et du responsable administratif

en savoir plus

b. Aides financières

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR PROJETS ENERGETIQUES

L'ADEME finance les entreprises souhaitant effectuer des études préalables permettant de déterminer la faisabilité de la création ou de l'installation de différents projets de production ou de récupération d'énergie dont : la récupération de chaleur fatale, la création de réseaux de chaleur et de froid, l'hydroélectrique, la méthanisation ou biomasse.

Type d'aide : Cofinancement des études entre 60 et 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet. Mise à disposition par l'ADEME d'une trame de cahier des charges.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Eléments administratifs : RIB, attestation de santé financière

en savoir plus

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE MÉTHANISATION

La Région Sud soutient à l'amorçage de projets de méthanisation pour la production de gaz renouvelables. Elle soutient les unités agricoles, industrielles, territoriales ou sur des stations d'épuration, elle accompagne aussi les filières d'avenir de gaz renouvelables liés à l'hydrogène, la pyrogazéification et le "power-to-gas".

Type d'aide : Cofinancement des études de faisabilité jusqu'à 50% dans une limite de 15 000 €.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec le GERES est nécessaire pour l'élaboration du pré-diagnostic d'opportunité avant de prendre contact avec les services de la Région.

en savoir plus

CAP'THER 06

Le Département des Alpes-Maritimes accompagne les entreprises souhaitant engager une démarche d'étude d'opportunité pour un projet d'énergie renouvelable thermique tels que le solaire thermique, la géothermie, la récupération de chaleur, le bois-énergie et les réseaux de chaleur.

Type d'aide : Cofinancement à hauteur de 70% des études de faisabilité. Cofinancement à l'investissement calculé sur la base de MWh renouvelable produite. Réalisation d'une note d'opportunité gratuitement, aide à la décision, à la commande d'une étude et au montage de dossier de demande de subvention.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Département est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

APPEL À PROJET GEOBOOST – ÉTUDE DE GÉOTHERMIE DE SURFACE

L'ADEME souhaite promouvoir la production de chaleur et de froid renouvelable issue de la géothermie de surface en finançant des études de faisabilité pour évaluer la pertinence de dispositifs de financements spécifiques ou pour la mise en œuvre d'une stratégie groupée de géothermie de surface (plusieurs acteurs ou plusieurs bâtiments).

Type d'aide : Cofinancement des études jusqu'à 80% dans une limite de 100 000 € d'assiette de dépenses éligible.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 12 septembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants : Note de présentation, contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus. Présentation financière, coût et détails des dépenses du projet. Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné. Eléments administratifs : RIB, attestation de santé financière, déclaration des aides de minimis.

en savoir plus

PRÊT ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

Le prêt finance les projets intervenant dans les secteurs : énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, géothermie…), performance et efficacité énergétique (cogénération, réseaux de chaleur, froid, stockage…), et environnement (traitement & valorisation des déchets).

Type d'aide : Prêt en préfinancement TVA ou subvention puis crédit revolving.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT MÉTHANISATION

La Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME, finance le développement d'unités de méthanisation à injection ou à cogénération. Le prêt finance les actifs corporels à faible valeur, les actifs immatériels et l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 100 000 € à 1 million € à taux fixe sur 3 à 12 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

L'ADEME aide les entreprises à financer leurs projets d'installation de production de chaleur renouvelable à condition de porter sur un nombre minimum de 3 installations pour un seul opérateur sur son patrimoine. Les sources concernées sont : les chaudières biomasse, la géothermie de surface, les réseaux de chaleurs, les pompes à chaleur solaires, les systèmes solaires combinés, la production d'eau chaude via le solaire thermique, la récupération de chaleur fatale.

Type d'aide : Cofinancement des études et des missions d'AMO jusqu'à 70%. Cofinancement en investissement pour les installations produisant : Moins de à 12 000 MWh/an de production biomasse, Moins de 500 m² de solaire thermique, la géothermie de surface, géothermie intermédiaire avec PAC inférieur à 2 000 MWh/an, Moins de 6 GWh/an de valorisation de chaleur fatale.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

ÉQUIPEMENT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CHAUFFERIES BOIS – FONDS CHALEUR

L'ADEME aide les entreprises à financer les équipements qui permettent la préparation et le stockage de combustibles de chaufferies bois et le séchage de bois bûche à destination du chauffage domestique, dans l'objectif de promouvoir les approvisionnements de qualité.

Type d'aide : Cofinancement des études jusqu'à 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

PLAN SOLAIRE RÉGIONAL "SOLAIRE READY"

La Région Sud accompagne les acteurs du territoire dont les entreprises pour la solarisation des toitures. Le Plan solaire régional accompagne le renforcement et le désamiantage des toitures et les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 40 % de l'assiette éligible, pouvant être porté à 50 % en cas d'isolation performante de l'ensemble de la toiture, dans une limite de 40 €/m² de toiture et de 200 000 € par site.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

AIDE AUX TRAVAUX DE GÉOTHERMIE ET THALASSOTHERMIE

La Région Sud soutient le développement régional des réseaux de chaud et de froid renouvelable et de récupération en finançant les travaux de productions de chaleur et de froid tels que la géothermie et la thalassothermie.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 45 % des travaux.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable avec un conseiller territorial (les Contrats Chaleur Renouvelable Territoriaux - CCRT), qui sont des opérateurs de l'ADEME présents sur le territoire régional et avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne.

en savoir plus

PROJETS DE MÉTHANISATION

La Région Sud soutient à l'amorçage de projets de méthanisation pour la production de gaz renouvelables. Elle soutient l'investissement dans les unités agricoles, industrielles, territoriales ou sur des stations d'épuration.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 20 % des coûts éligibles dans une limite de 750 000 €.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants : Etude préalable, Présentation du projet et notamment de la concertation locale, Devis ou estimatifs. Un échange préalable avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne.

en savoir plus

PROJETS INNOVANTS DE PRODUCTION DE GAZ RENOUVELABLES

La Région Sud soutient les démonstrateurs ou projets de la filière biogaz et hydrogène présentant des innovations sur les plans techniques, du portage juridique, social ou un fort caractère structurant.

Type d'aide : Cofinancement défini au cas par cas selon le caractère innovant des projets.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dépôt de dossier est à effectuer en ligne.

en savoir plus

TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

La Région Sud soutient le développement régional des réseaux de chaud et de froid renouvelable et de récupération en finançant les travaux de productions de chaleur de récupération issues des eaux usées et des process industriels.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 45 % des travaux.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable avec un conseiller territorial (les Contrats Chaleur Renouvelable Territoriaux - CCRT), qui sont des opérateurs de l'ADEME présents sur le territoire régional et avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne.

en savoir plus

TRAVAUX DE RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

La Région Sud soutient le développement régional des réseaux de chaud et de froid renouvelable et de récupération en finançant les travaux de création et d'extension de réseau de chaleur et de froid.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 45 % des dépenses éligibles pour les réseaux primaires, cofinancement à hauteur de 30% dans une limite de 100 000 € pour les travaux de raccordement et de distribution intérieure de bâtiment.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable avec un conseiller territorial (les Contrats Chaleur Renouvelable Territoriaux - CCRT), qui sont des opérateurs de l'ADEME présents sur le territoire régional et avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Calendrier :

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance énergétique ou environnementale, favoriser la mobilité zéro carbone ou mettre sur le marché des produits/services en lien avec la protection de l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, et la réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt. La demande de prêt peut ensuite être faite en ligne.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique, notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de décarbonation des transports, et des industries manufacturières.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

5. Réduire votre consommation d'eau

Les réserves d'eau douce, propres à la consommation, représentent seulement 2.5% de la ressource en eau sur la planète. Le réchauffement climatique est une véritable menace pour la préservation de cette ressource rare. L'eau potable est issue de dispositifs de traitement de l'eau douce longs et onéreux, ce qui fait d'elle une ressource précieuse. En plus d'être nécessaire à notre survie, elle est utilisée dans la majorité des industries. L'inégale répartition de l'eau sur la planète et la demande qui tend à augmenter en même temps que la croissance démographique sont des raisons de plus pour l'économiser !

De nombreux dispositifs et pratiques permettent d'optimiser la consommation d'eau en entreprise :

- sensibiliser à la sauvegarde de l'eau,
- traquer les fuites,
- choisir des équipements économes en eau,
- récupérer l'eau de pluie,
- réutiliser les eaux usées,
- recycler certaines eaux de nettoyage,
- mettre en place des circuits fermés.

Alors pourquoi attendre pour participer à la réduction de l'impact environnemental et diminuer vos factures ?



Le saviez-vous ?

Les entreprises produisent dix fois plus de déchets que les ménages. Consommation moyenne d'eau d'un salarié dans le tertiaire : 40 litres par jour.

Un robinet qui goutte perd jusqu'à 120 litres par jour, une chasse d'eau jusqu'à 600 litres par jour.

Un robinet automatique permet d'économiser jusqu'à 70% d'eau de plus que les robinets manuels.

Un mousseur (ou aérateur) injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50% mais la pression ne diminue pas !

a. Aides techniques

PRÉ-DIAGNOSTIC EAU

La CCI Nice Côte d'Azur accompagne les entreprises du territoire afin de réduire leurs consommations d'eau pour gagner en compétitivité. Un accompagnement sur-mesure pour engager une démarche de réduction et d'optimisation des consommations d'eau Faire le point sur la gestion de l'eau dans votre entreprise (consommation, assainissement…). Hiérarchiser vos principaux postes de consommation d'eau Identifier les économies potentielles réalisables et les actions à mettre en place Bâtir un plan d'actions priorisé Rechercher les aides et financements disponibles pour accélérer la mise en œuvre de votre plan d'action.

Type d'aide : Compte-rendu du diagnostic, accompagnement technique et administratif, recherche de prestataire.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec un conseiller de la CCI est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

b. Aides financières

RÉDUIRE LES REJETS TOXIQUES

L'Agence de l'eau soutient les entreprises et les industriels ayant des projets de réduction des pollutions de l'eau et des sols et notamment des rejets toxiques dispersés. L'Agence de l'eau soutient à travers cette aide les opérations collectives pour la réduction des rejets toxiques dispersés.

Type d'aide : Cofinancement pour les études prix de l'eau, les états de lieux, les diagnostics et l'animation jusqu'à 50%. Cofinancement des opérations de communication et de sensibilisation jusqu'à 70%. Cofinancement pour les études préalables, les campagnes de mesures et la mise en place de dispositifs d'autosurveillance jusqu'à 40% pour les grandes entreprises et jusqu'à 70% pour les petites et moyennes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec l'Agence de l'eau est nécessaire en amont du dépôt de dossier. La demande est à déposer en ligne.

en savoir plus

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE MICROPOLLUANTS

L'Agence de l'eau soutient les entreprises et les industriels qui souhaitent réduire les émissions de micropolluants dans les eaux. La priorité de l'Agence de l'eau est donnée aux travaux de réduction à la source grâce à la substitution, aux technologies propres et au traitement en sortie d'atelier.

Type d'aide : Cofinancement pour les états de lieux et l'animation jusqu'à 50%. Cofinancement pour les études préalables, les campagnes de mesures et la mise en place de dispositifs d'autosurveillance jusqu'à 40% pour les grandes entreprises, 50% pour les entreprises moyennes et 60% pour les petites entreprises. Cofinancement pour les travaux de réduction des pollutions jusqu'à 40% pour les grandes entreprises, 50% pour les entreprises moyennes et 60% pour les petites entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec l'Agence de l'eau est nécessaire en amont du dépôt de dossier. La demande est à déposer en ligne.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance (énergie, eau, matière), favoriser la mobilité zéro carbone, ou mettre sur le marché des produits/services en lien avec la protection de l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts et de réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, et la réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt. La demande de prêt peut ensuite être faite en ligne.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique, notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de décarbonation des transports, et des industries manufacturières.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

6. Gérer efficacement vos déchets

Les habitudes de consommation au travail génèrent 10 fois plus de déchets qu'un ménage français. En entreprise, un collaborateur génère 130kg de déchets par an. Bien que ce chiffre soit en baisse depuis une dizaine d'années, il est indispensable de changer les pratiques de consommations dans le monde entrepreneurial. Des gestes simples et considérables peuvent être adoptés, par exemple :

- assurer le traitement des déchets : tri, collecte, transport et traitement des déchets soi-même ou via un prestataire,
- valoriser/ donner une seconde vie aux déchets,
- achat de produits en vrac plutôt qu'emballés,
- réparer plutôt que remplacer, notamment pour l'électroménager et l'informatique,
- réduire la consommation de papier.

Le saviez-vous ?

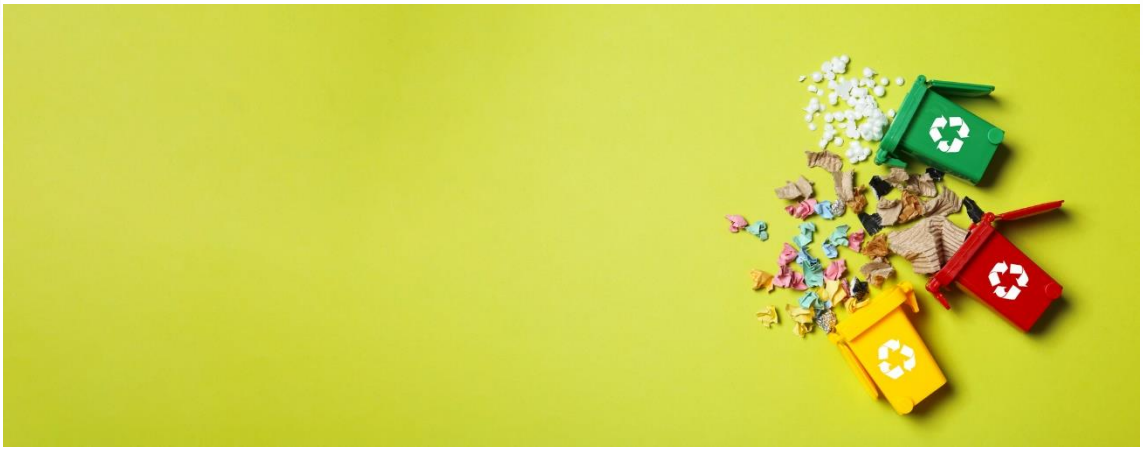
8 millions de tonnes de matière plastique finissent en pleine mer chaque année en Méditerranée.

Ce qui représente entre 1 000 et 3 000 tonnes qui flottent à la surface

410 000 tonnes de déchets dangereux produits chaque année en PACA essentiellement par l'industrie.

360 000 tonnes de déchets collectées et traitées (2020).

Les entreprises produisent dix fois plus de déchets que les ménages.



a. Aides techniques

DIAGNOSTIC DÉCHETS ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE

La CCI Nice Côte d'Azur propose aux entreprises un accompagnement pour améliorer leur gestion des déchets. Elle propose d'analyser les types et quantités de déchets générés ainsi que les pratiques, d'identifier les pistes d'amélioration : tri, collecte, réemploi, mutualisation et d'aider à la mise en œuvre des préconisations.

Type d'aide : Rapport de diagnostic, accompagnement technique, plan d'actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec un conseiller de la CCI est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

CHARTE D'ENGAGEMENT ZÉRO PLASTIQUE

L'agence régionale biodiversité et environnement accompagne les acteurs qui souhaitent s'engager pour diminuer les pollutions plastiques des Alpes à la mer Méditerranée. Deux chartes d'engagement sont disponibles : la charte Zéro Déchet Plastique pilotée par la Région Sud et la charte Plages sans déchet plastique pilotée par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME.

Type d'aide : Charte, questionnaire et plan d'actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'entreprise, selon qu'elle propose des solutions pour lutter contre les pollutions plastiques ou qu'elle s'engage dans une démarche éco-exemplaire, est invitée à compléter le questionnaire ou le plan d'actions et de signer une des deux ou les deux chartes. Les documents sont à transmettre par mail à l'adresse : c.poulin@arbe-regionsud.org. L'engagement est évalué tous les deux ans à travers une enquête.

en savoir plus

b. Aides financières

ÉTUDE POUR LA GESTION DES BIODÉCHETS

L'ADEME soutient financièrement les entreprises (restauration, production, commerce alimentaire ou opérateurs privés de traitement des biodéchets) qui souhaitent entreprendre des études préalables à la préparation des biodéchets, au compostage autonome en établissement et aux installations de traitement et de valorisation.

Type d'aide : Cofinancement des études entre 60 et 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants : Note de présentation, contexte du projet, description, objectifs et résultats attendus, présentation financière, proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné, et éléments administratifs.

en savoir plus

GESTION DES BIODÉCHETS

L'ADEME soutient financièrement les entreprises s'engageant à mieux gérer les biodéchets en intervenant sur le désemballage et déconditionnement, l'hygiénisation, le traitement par compostage ou méthanisation, et la mise en place d'une collecte par mobilité douce des déchets alimentaires.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 60% pour les petites entreprises, 50% pour les moyennes entreprises et 40% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

L'ADEME subventionne l'achat d'équipements pour les entreprises ayant déjà établi un diagnostic pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les équipements éligibles incluent des pesées, camions frigorifiques, entrepôts, plateformes de collecte, cantines solidaires, ateliers de transformation, etc.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 60% pour les petites entreprises, 50% pour les moyennes entreprises et 40% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME, en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés ou améliorer la performance énergétique, favoriser la mobilité zéro carbone, innover pour mettre sur le marché des produits/services écologiques et favoriser un mix énergétique vertueux.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts et la réduction de l'impact carbone.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts et la réduction de l'impact carbone.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique, notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de décarbonation des transports et de traitement de l'eau et des déchets.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

APEYRON ENVIRONNEMENT

WANIS BOUAFIA

Fondateur
APEYRON Environnement Nice
Incubé au Hub de l'Innovation



« Chez Apeyron Environnement, notre métier est d'apporter une solution de collecte et traitement des biodéchets pour les gros producteurs du bassin azuréen. Utiliser notre solution permet à nos clients d'être rassurés. Pouvoir compter sur un acteur local et fiable pour mettre en place le tri sélectif des biodéchets est un atout à son développement.

Grâce à nos audits préliminaires et à la formation de leurs équipes, les clients réalisent un démarrage maîtrisé du tri et obtiennent d'excellents résultats. »

7. Protéger la biodiversité

La biodiversité forme le tissu vivant de la planète qui apporte de nombreux bienfaits à l'Humanité et à la Terre. Elle offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien tels que l'oxygène que nous respirons, notre nourriture et l'eau que nous consommons, les médicaments ou encore de nombreuses matières premières qui nous servent à nous loger ou nous vêtir. Elle permet également de réguler et d'atténuer les aléas (catastrophes naturelles, épidémies, températures, etc.). Elle est également une source de divertissement et d'inspiration pour l'Homme.

Il est ainsi fondamental de la protéger d'autant plus que les actions humaines mettent directement ou indirectement en péril la biodiversité de la planète.

Pour réduire l'impact environnemental et préserver la biodiversité de nos écosystèmes, les pistes majeures à explorer sont :

- la réduction de l'artificialisation des sols ;
- la lutte contre toutes les formes de pollutions (produits chimiques, lumières, bruits, etc.) ;
- la limitation de la destruction directe des espèces et de leurs habitats ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- la lutte contre les espèces végétales exotiques à caractère envahissant.

Pour ce faire, de nombreuses solutions existent qui peuvent s'appliquer à différentes échelles d'action, notamment au sein des entreprises. Parmi ces actions, le respect des procédures réglementaires environnementales, la suppression de source de pollution (lumineuse par exemple), la désimperméabilisation de certaines surfaces (parkings par exemple) et la mise en place d'espaces naturels abritant des espèces locales et gérés écologiquement, la rénovation énergétique des bâtiments sont autant de possibilités offertes aux entreprises.

Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur constitue un hot spot pour la biodiversité terrestre et aquatique reconnu internationalement. En effet, situé sur un carrefour biogéographique, point de rencontre d'influences alpines, méditerranéennes occidentales et orientales, son patrimoine naturel figure parmi les plus riches de la France métropolitaine.

Constitué d'une mosaïque de milieux allant de la façade littorale urbanisée au massif alpin et ses hauts sommets, il possède une richesse écologique particulièrement importante. Ainsi il compte de nombreuses espèces protégées, endémiques et remarquables (Lézard ocellé, Nivéole de Nice, Spéléomante de Strinati, etc.).

Il est composé d'environ 85% d'espaces naturels terrestres avec notamment 64 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (dont 6 marines).

Ce territoire est concerné par :

- 13 sites Natura 2000 (soit 34% de la superficie de la Métropole pour 38 communes concernées), dont 1 marin. Sept des sites sont animés par la Métropole ;
- 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- 48 km de côtes, entre l'embouchure du Loup à Cagnes-sur-Mer et la frontière franco-monégasque à l'extrémité de Cap d'Ail, et 45 masses d'eaux de surface qui couvrent ou bordent le territoire métropolitain.
- 4 principaux cours d'eau sont inscrits en partie sur le territoire de la Métropole, Paillons, Var, Cagne et Loup, et 2 sur la totalité de leur linéaire Tinée et Vésubie.
- le Parc National du Mercantour (1 801 km2, 28 communes dont 11 communes métropolitaines) qui présente la plus forte biodiversité au niveau national ;
- le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, classé en 2012. Il s'étend sur 45 communes dont 7 métropolitaines : Bonson, Carros, Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence ;

Cette aire d'étude dispose enfin de nombreux espaces naturels non protégés ayant une forte valeur patrimoniale et paysagère. L'ensemble de ces sites forme un réseau représentatif et attractif de la richesse du territoire habité par une faune et une flore endémique et remarquable.

en savoir plus



Le saviez-vous ?

Entre 1970 et 2016, le déclin moyen des populations de vertébrés est évalué à 68%.

Depuis 2008, en France : 187 espèces disparues ou éteintes, 2430 espèces menacées.

La production de notre nourriture dépend en Europe de 70% à 75% des insectes pollinisateurs. L'effectif des populations ont baissé de 70% à 90% selon les régions.

a. Aides techniques

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

L'initiative « Entreprises engagées pour la nature » proposée par l'Office Français de la Biodiversité vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des entreprises.

Type d'aide : Boîte à outils, guide pédagogique, plan d'actions, rayonnement et visibilité, accès au Club des engagés.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : L'entreprise doit signer les 10 principes communs de l'initiative, et s'engager à mettre en place un plan d'actions pluriannuel (entre 2 et 4 ans). À la suite de son exécution, l'entreprise obtient la reconnaissance « Entreprise engagée pour la nature ».

en savoir plus

MECENATUREL

Le MECENATUREL vise à créer des partenariats sur un projet-nature du réseau régional des espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (RREN) avec des entreprises, leurs salariés, clients et partenaires. Cette solution permet d'enrichir la stratégie RSE des entreprises.

Type d'aide : Mise en relation de mécénat numéraire, en nature, de compétences ou de prestations. Les projets portés par les membres du RREN, projets d'intérêt général, sont éligibles au dispositif fiscal de mécénat.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec l'équipe de l'ARBE est nécessaire.

en savoir plus

YASMINE GHERIBI

Gérante de
Cabane du 12 Nice



« Aujourd'hui, les études montrent que réduire sa consommation de viande est essentiel pour notre environnement et notre santé.

Chez La Cabane du 12, le 1er concept-store végan que nous avons conçu à Nice avec une partie épicerie en vrac, un salon de thé avec des plats faits maison à partir de produits de saison et biologiques et, pour aller jusqu'au bout de la démarche, un coin habillement, nous démontrons qu'une alimentation végétale est possible tout en étant équilibrée et gourmande.

Bocaux consignés, zéro plastique dans les emballages, cartons recyclés, tri des déchets et compost font partie des actions que nous menons au quotidien pour répondre aux enjeux énergétiques et écologiques.

Nous prônons un nouveau mode de vie, plus éthique, plus écologique et meilleur pour la santé. Notre rôle, en tant qu'entreprise, est de transformer cette vision du monde en actes, d'être précurseur dans cette voie d'avenir. »

b. Aides financières

PRÉSERVATION, MAINTIEN ET RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La Région Sud soutient les entreprises s'inscrivant dans une démarche de résilience du territoire dans un contexte de changement climatique en accompagnant les projets de préservation, maintien et restaurations des territoires et de ses fonctionnalités écologiques ainsi que les projets de protection, conservation, préservation ou gestion des espèces.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 80% pour des actions d'investissement ou de fonctionnement.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dépôt de dossier se fait en ligne au plus tard trois mois avant le début de réalisation du projet.

en savoir plus

ENTREPRENDRE AVEC LA NATURE

La Région Sud accompagne les entreprises de secteurs économiques tirant bénéfice du patrimoine naturel et de la bonne santé des écosystèmes pour développer des modes d'exploitation des ressources plus durables.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 80% pour des actions d'investissement ou de fonctionnement.

Calendrier : Aide permanente à solliciter dans le cadre d'un appel à projet ou d'un concours lorsque publication.

Modalités de dépôt : Le dépôt de dossier se fait en ligne.

en savoir plus

DISPOSITIF PORTS PROPRES ET PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ

La Région Sud accompagne les entreprises souhaitant développer des activités maritimes durables en promouvant la charte des ports et la certification « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité ».

Type d'aide : Cofinancement à hauteur de 20% avec un montant d'aide maximum de 150 000 € pour les opérations de développement durables des activités maritimes.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

La Région Sud soutient les entreprises s'inscrivant dans une démarche de résilience de l'écosystème marin dans un contexte de changement climatique en accompagnant les projets de valorisation, protection et gestion du patrimoine naturel marin et littoral.

Type d'aide : Cofinancement jusqu'à 50% pour la préservation et la réhabilitation d'écosystèmes marins.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter cette aide.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance ou réduire les impacts sur l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

8. Développer l'éco-mobilité

En 2019, en France, les transports étaient à l'origine de 31% des émissions de gaz à effet de serre. Pour accompagner le changement vers un fonctionnement plus respectueux de l'environnement et une économie plus verte, l'écomobilité est l'une des voies à emprunter.

Mais à quoi correspond-elle ?

L'écomobilité regroupe de manière générale tous les modes de transport jugés moins néfastes à l'environnement : transports en commun, vélo, trottinettes électriques, pour des trajets courts, train, bus ou covoiturage pour des trajets plus longs.

Le but étant de minimiser l'utilisation de la voiture tout en maximisant le nombre d'occupants lorsque son utilisation est inévitable. Face à autant de possibilités, la multimodalité laisse place à l'intermodalité.

Les entreprises doivent mettre en place des démarches de promotion de l'écomobilité (même quand cela ne les concerne pas directement).



Le saviez-vous ?

En région Sud, le transport représente près de 30% des émissions de gaz à effet de serre (2e poste après l'industrie).

Les déplacements automobiles de courtes distances (-de 80km) représentent environ 30% de ces émissions, l'aviation 20% et les poids lourds 15%.

Viennent ensuite les déplacements automobiles longue distance, des véhicules utilitaires légers et le transport de marchandise maritime contribuant chacun à 10%.

Se déplacer autrement pour renforcer l'utilisation des modes doux : la voiture individuelle représente 37% des émissions de GES de la Métropole, 40% des trajets font moins de 3 km.

Alors que 85% des travailleurs utilisent, seuls, leur voiture pour se rendre au travail, 90% d'entre eux considèrent la mobilité durable comme indispensable.

a. Aides techniques

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

La CCI Nice Côte d'Azur propose aux entreprises de mener une réflexion en amont des négociations annuelles obligatoires pour la mise en place d'un plan mobilité employeur permettant d'optimiser les déplacements professionnels des employés entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail ainsi que pour les déplacements liés à l'activité.

Type d'aide : Diagnostic, géolocalisation et cartographie, plan d'actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec un conseiller de la CCI est nécessaire pour solliciter cette aide. L'accompagnement coûte 1 100 € pour les entreprises entre 50 et 100 salariés et 1 900 € pour les entreprises de plus de 100 salariés.

en savoir plus

b. Aides financières

APPEL À PROJETS MOBI'LAB

La Région Sud soutient la mise en place de sa la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports à travers cet appel à projets pour expérimenter des projets innovants, produits et services, ou à déployer des innovations liées à la mobilité sur le territoire.

Type d'aide : Subvention d'investissement et de fonctionnement.

Calendrier : Dépôt de dossiers ouvert jusqu'au 30 juin 2025.

Modalités de dépôt : Le dépôt se fait par mail à l'adresse : mobi-lab regionsud@maregionsud.fr.

en savoir plus

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

La Région Sud souhaite inciter à de nouvelles pratiques de mobilités permettant de réduire les émissions CO2 en accompagnant les entreprises (TPE ou PME ayant 1 établissement ou succursale en Région Paca) à l'achat ou la location de 1 à 5 véhicules propres. Sont éligibles dans la catégorie des véhicules de moins de 3,5 tonnes, les véhicules électriques, hydrogènes, hybride électrique-hydrogène rechargeable et non-rechargeable, à air comprimé.

Type d'aide : Cofinancement entre 3 000 € et 15 000 € pour les véhicules neufs et entre 500 € et 7 500 € pour les véhicules d'occasion.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention
- Devis ou bons de commande
- Etat des lieux du parc de véhicules du bénéficiaire et lettre d'engagement
  Facture à fournir après la validation du dossier.

en savoir plus

AIDE TRANSITION BIO-ÉTHANOL

La Région Sud accompagne les entreprises du territoire à l'acquisition et la pose d'un kit bio éthanol afin de soutenir la transition bioéthanol.

Type d'aide : Cofinancement à hauteur de 50% dans la limite de 500 €.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Présentation du projet
- Devis ou estimatifs des travaux envisages
- Pièces administratives : RIB, KBIS, inscription au registre des métiers, extrait du JO, déclaration URSSAF, bilan comptable certificat d'immatriculation essence ou bioéthanol, factures

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance ou réduire les impacts sur l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

FRANCK CANNATA

Gérant
Transcan Carros



« Outre nos actions en interne sur le volet RSE, notre action la plus marquante en matière d'éco-mobilité, demeure la création de notre filiale Transcan Eco City, spécialisée dans la livraison du dernier kilomètre décarboné. Par un travail de massification et de mutualisation de marchandises issus de multi-remettants et la création d'un réseau de hubs interurbains, nous proposons une solution de livraison vertueuse en vélos-cargo à assistance électrique qui limite les pollutions atmosphérique, sonore et visuelle ainsi que la présence de camions dans les hypercentres. »

9. Construire ou réhabiliter durablement vos bureaux

Des « bureaux durables » qu'est-ce que c'est ?

Les bureaux durables minimisent leur impact sur l'environnement tout en prenant en compte le bien-être et le confort des employés qui y travaillent.

Si pour la construction les matériaux durables et écologiques sont privilégiés (plâtres anti-pollution, béton transparent, briques isolantes, bois renforcés...), pour la partie vie en entreprise plusieurs composantes sont prises en compte pour garantir un environnement sain (qualité de l'air, éclairage, niveau sonore...).

Outre leur aspect plus respectueux de l'environnement et de l'humain, les bureaux durables présentent d'autres avantages : ils sont plus rentables puisqu'ils permettent des économies d'énergie et augmentent la productivité des salariés.



Le saviez-vous ?

En 2014, en PACA, le parc bâti comptait 277 millions de m^2 qui représentait 30% des consommations d'énergie finale régionales et 10% des émissions de GES liées à la consommation finale d'énergie.

En France, le secteur du bâtiment représente :

- 40% des émissions de CO^2
- 37% de la consommation d'énergie
- 40% des déchets produits

MON PROJET DE RÉNOVATION

La Région Sud accompagnement les artisans, commerçants, entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et les entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif « Mon projet entreprise » dans la réalisation de travaux permettant la rénovation des locaux d'activités. Les coûts éligibles sont les travaux de second œuvre, l'aménagement d'espaces et mobiliers et l'acquisition de matériel et d'équipement professionnel.

Type d'aide : Cofinancement à hauteur de 40% avec un montant d'aide entre 2 000 € et 5 000 €. Bonification du Plan Climat entre 10% et 30% de plus dans une limite de 7 000 € pour les projets cochant certains critères environnementaux (équipement à haute performance énergétique, mobilier issu du réemploi, travaux de rénovation énergétique…).

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Un échange préalable avec les services de la Région est nécessaire avant le dépôt de dossier en ligne.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance ou réduire les impacts sur l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

STANISLAS LEPELTIER

Directeur Général
Europliage Saint-Laurent-du-Var



« Nous développons des solutions de réemploi des portes existantes sur les chantiers de rénovation grâce à l'installation d'un blindage innovant.

L'ancienne porte vient s'insérer dans un blindage lui permettant de conserver son aspect extérieur, tout en lui ajoutant des propriétés anti-effractions, coupe-feux, et d'isolations thermiques et acoustiques.

Un nouveau cadre vient également s'installer sur l'ancien sans le déposer. La nouvelle porte ainsi assemblée répond donc aux normes actuelles tout en évitant de générer des déchets. »

10. Intégrer l'économie circulaire dans son modèle économique

L'économie circulaire s'inscrit dans une démarche de gestion raisonnée des ressources en limitant le gaspillage et en favorisant la valorisation et le réemploi. Ce modèle économique s'oppose à celui de l'économie classique dite linéaire : extraire, fabriquer, produire, consommer.

Il intervient de la conception du produit à la gestion des déchets et appelle à une consommation sobre et responsable. Cette pratique permet une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement des déchets et au réemploi des matières premières. C'est un des piliers de la RSE.

Le saviez-vous ?

13% d'amélioration de la performance des entreprises qui adoptent une démarche RSE.

75% des salariés issus d'entreprises dotées d'une démarche RSE considèrent que leur entreprise a un impact positif sur la société.

34% des entreprises ont perçu une augmentation du volume des ventes et 30% une augmentation de leur marge avec l'adoption d'une démarche RSE.

Pour 40% des entreprises, éco concevoir des produits et des services est un moyen d'anticiper les futures réglementations.

40% des entreprises industrielles pourraient réduire leurs émissions en repensant la production de leurs produits.



NOLT

OLIVIER GUIGONIS

Président
NOLT Nice



« NOLT a construit son modèle autour de l'écoresponsabilité et de la circularité.

Chaque textile de sport mis sur le marché est produit à partir de polyester recyclé, ce dernier étant lui-même issu du tri des déchets ménagers, mais aussi et surtout de bouteilles de plastique récupérées en mer Méditerranée.

En fin de vie, nos produits sont récupérés via la chaîne que nous avons mise en place, afin d'être eux-mêmes recyclés pour donner naissance à un nouveau matériau plastique, permettant de créer des accessoires de sport.

La bouteille devient maillot de sport, le maillot de sport devient accessoire de sport. La boucle est bouclée. »

a. Aides techniques

DIAG ECOCONCEPTION

La Bpifrance propose aux entreprises de réaliser un diagnostic pour évaluer la performance environnementale de leurs produits, services et procédés des entreprises. L'objectif de l'accompagnement est de définir des actions d'écoconception adaptées aux besoins et ambitions de l'entreprise.

Type d'aide : Analyse du cycle de vie, formations, plans d'actions.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription au diagnostic est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Le diagnostic est subventionné à hauteur de 60 à 70%, le reste à charge pour les entreprises est entre 5 400 € et 7 200 €.

en savoir plus

BOURSE AUX RESSOURCES 06

La CCI Nice Côte d'Azur a mis en place la « bourse aux ressources 06 ». C'est une plateforme d'échanges collaborative qui met en relation essentiellement des entreprises, mais également des associations souhaitant : Donner, vendre ou acheter à un prix adapté du matériel non utilisé en état de marche ou réparable Réutiliser ou réemployer des produits ou matières avant qu'ils ne deviennent déchets (palettes, chutes de production, contenants ….) Mutualiser des ressources partiellement exploitées (local, machines, parking, transport, personnel, compétences …).

Type d'aide : Mise à disposition de la plateforme d'échange.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : La plateforme est accessible directement sur le site de la CCI.

en savoir plus

BOITE À OUTILS ÉCONOMIE CIRCULAIRE RÉGION SUD

Le réseau de l'économie circulaire en Région Sud accompagne les entreprises à identifier des opportunités et à valoriser leurs activités en lien avec l'économie circulaire. Il met à disposition une boîte à outils et un annuaire pour nouer des partenariats, créer des communautés et accéder à des méthodologies de mise en œuvre de l'économie circulaire dans la pratique. Il s'agit d'un portail informatif et participatif.

Type d'aide : Boîte à outils.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : La boîte à outils est accessible sur le site du réseau.

en savoir plus

b. Aides financières

ÉTUDE ET DIAGNOSTIC POUR LE RÉEMPLOI-RÉUTILISATION ET RÉPARATION (HORS EMBALLAGES)

L'ADEME aide les entreprises pour financer les études de faisabilité souhaitant s'engager dans une stratégie de réemploi, réutilisation et de réparation afin de donner une seconde vie aux produits.

Type d'aide : Cofinancement des études entre 60 et 80% dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projets, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d'étude sélectionné
- Eléments administratifs : RIB, SIRET, taille d'entreprise, contact du représentant légal, du responsable technique et du responsable administratif, attestation de santé financière

en savoir plus

AIDES DE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS

L'ADEME soutient financièrement les entreprises souhaitant mettre en place de solutions pour diminuer les emballages plastiques mis en marché et favoriser leur réemploi.

Type d'aide : Cofinancement d'études jusqu'à 80% pour les petites entreprises, 70% pour les moyennes entreprises et 60% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de presentation
- Note technique, tableau financier
- Fiche des objectifs de développement durable
- Eléments administratifs : RIB, attestation de santé financière

en savoir plus

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LE RÉEMPLOI-RÉUTILISATION ET RÉPARATION (HORS EMBALLAGES)

L'ADEME finance les entreprises ayant pour objectif de développer une activité pour la seconde vie d'objets ou de matériaux en vue de leur réemploi-réutilisation.

Type d'aide : Cofinancement d'investissement jusqu'à 60% pour les petites entreprises, 50% pour les moyennes entreprises et 40% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de presentation, RIB, attestation de santé financière
- Note technique, tableau financier
- Fiche des objectifs de développement durable

en savoir plus

FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ORMAT 2024 (OBJECTIF RECYCLAGE MATIÈRES)

À travers l'appel à projets du Fonds Économie Circulaire, l'ADEME soutient financièrement le sur-tri et la préparation de déchets en vue de leur recyclage.

Type d'aide : Cofinancement d'études jusqu'à 80% pour les petites entreprises, 70% pour les moyennes entreprises et 60% pour les grandes entreprises.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 9 septembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à optimiser les procédés, améliorer la performance ou réduire les impacts sur l'environnement.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉE SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Type d'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque Postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Type d'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale.

en savoir plus

11. Développer des projets éco-innovants

Par “projet éco-innovant”, on entend toute forme d’innovation (technologique ou non) qui débouche sur des progrès importants en vue de la réalisation de l’objectif de développement durable.

Ce type de projet crée des opportunités au niveau économique et présente des avantages pour l’environnement. De ce fait, un projet est considéré “éco-innovant” lorsqu’il participe à une réduction des effets de nos modes de production sur l’environnement, une amélioration de la résistance de la nature aux pressions environnementales et une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles.

Les éco-innovations sont d’autant plus au centre de l’attention depuis l’engagement pris dans le cadre de “l’Union de l’innovation” de la stratégie Europe 2020.

ÉTUDE D’ÉCOCONCEPTION DES PRODUITS ET DES SERVICES

L’ADEME aide les entreprises pour financer les études soutenant les projets d’écoconception, de production durable et d’obtention de l’Ecolabel européen afin de permettre la mise en œuvre et le déploiement de démarches d’écoconception de produits, biens et services.

Type d’aide : Cofinancement des études entre 60 et 80% selon la taille de l’entreprise, dans une limite de 50 000 € pour les études de diagnostics et de 100 000 € pour les études d’accompagnement de projet.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu’au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Le dossier est composé des éléments suivants :

- Note de présentation : contexte du projet, description du projet, objectifs et résultats attendus
- Présentation financière : coût et détails des dépenses du projet
- Proposition technique et financière du bureau d’étude sélectionné
- Eléments administratifs : RIB, SIRET, taille d’entreprise, contact du représentant légal, du responsable technique et du responsable administratif, attestation de santé financière

en savoir plus

INVESTISSEMENT D'ÉCO-CONCEPTION

L'ADEME subventionne les investissements des entreprises ayant déjà établi un diagnostic d'écoconception ou effectué une étude de faisabilité pour améliorer la performance environnementale de produits ou services. Cette dernière soutient également la production et la commercialisation du produit ou service écoconçu.

Type d'aide : Cofinancement entre 15% et 55%.

Calendrier : Dépôt de dossier ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller ADEME.

en savoir plus

ECOTECHNOLOGIES / GREEN VENTURE

La Bpifrance participe aux phases d'accélération des sociétés en finançant leur développement à travers une intervention en capital-risque. Elle accompagne les startups développant des innovations technologiques à fort impact environnemental, dans des secteurs aussi variés que la mobilité intelligente, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, la chimie verte ou l'agriculture et l'alimentation durables.

Type d'aide : Investissement entre 2 millions € et 10 millions € dans une logique de co-investissement avec des acteurs privés.

Calendrier : Aide permanente.

Modalités de dépôt : Contact préalable avec le conseiller Bpifrance.

en savoir plus

GARANTIE VERTE

La Bpifrance souhaite encourager les banques à financer des projets de transition écologique et énergétique via la garantie verte pour les TPE et PME en mettant en place une garantie verte bonifiée auprès des banques partenaires à hauteur de 80% maximum du montant emprunté.

Modalités de dépôt : Il est nécessaire pour le chef d'entreprise de répondre à un questionnaire en vue de l'obtention d'une attestation avant de pouvoir effectuer la demande de garantie verte.

en savoir plus

PRÊT VERT

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à : optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement, favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits, innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 50 000 € à 5 millions € à taux fixe sur 2 à 10 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance. Les frais de dossiers représentent 0,40% du montant du prêt.

en savoir plus

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BONIFIÉ SUD PRÊT CLIMAT

La Bpifrance, avec une bonification de la Région Sud, finance la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de 3,32% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de la Bpifrance.

en savoir plus

SUD PRÊT CLIMAT

La Région Sud propose de bonifier le prêt Bpifrance pour financer la transition écologique des entreprises du territoire. Elle accompagne les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'économie de ressources, le développement de projets verts, le changement de modes de consommation et de production ou de réduction de l'impact carbone des constructions.

Type d'aide : Prêt à hauteur de 10 000 € à 50 000 € à taux fixe de minimum 0,20% sur 3 à 7 ans.

Modalités de dépôt : Une prise de contact avec la Région Sud est nécessaire pour solliciter ce prêt. La demande de prêt peut ensuite être faite en ligne.

en savoir plus

PRÊT VERT AUX ENTREPRISES

La Banque Postale accompagne les acteurs économiques dans leurs projets d'investissement en lien avec la transition écologique et notamment pour des projets d'immobilier responsable, de développement d'énergies renouvelables, de collecte et traitement de l'eau et des déchets, de décarbonation des transports, de décarbonation des industries manufacturières et du secteur informatique et des télécommunications.

Montant de l'aide : Montant à définir sur les besoins du projet.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

CRÉDIT À IMPACT

La Banque postale propose aux entreprises un crédit pour financer les projets ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif est d'accompagner les projets ambitieux en matière de développement durable.

Montant de l'aide : Prêt d'un montant minimum d'1 million €. Les modalités sont définies par l'emprunteur et la banque.

Modalités de dépôt : Une demande de souscription est à effectuer sur le site de La Banque Postale et sera suivie d'une mise en relation avec un conseiller.

en savoir plus

sempack

WENAËL REGNIER

Fondateur et CEO
Sempack France Castagniers



« Aujourd'hui il est pertinent de penser des emballages dans un projet global qui réduit l'intégralité des impacts écologiques : de la conception des produits aux moyens de fabrication, y compris par le bâtiment. Notre métier est d'accompagner nos clients dans cette transition. Notre solution d'emballage est peu émettrice de gaz à effets de serre, conçue avec peu de matière, permettant de restituer le produit jusqu'à la dernière goutte, recyclable et réutilisable. »

CONTACTS

OPERATEUR	NOM	FONCTION	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
ADEME – Direction régionale PACA	Maxime DEVELAY-MORICE	Référent décarbonation de l'industrie PACA & Corse & Outre-Mer	maxime.develaymorice@ademe.fr	04 91 32 84 46
Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Sandra Rivoiron	Chargée de mission économie 06 – Service financement des entreprises	srivoiron@maregionsud.fr	07 63 33 09 54
Bpifrance – Délégation de Nice	Carine Verola	Chargée de coordination Plan Climat – Alpes-Maritimes, Corse et Est Var	carine.verola@bpifrance.fr	06 78 66 22 35 04 92 29 48 76
CCI Côte d'Azur	Nathalie Gadel	Responsable du pôle développement durable et économie circulaire	ddurable@cote-azur.cci.fr	04 93 13 73 76
Métropole Nice Côte d'Azur	Diane Colombina-Kaloustian	Cheffe de projet industries innovantes et écoindustrie	Diane.colombina-kaloustian@nicecotedazur.org	04 89 98 21 08

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

RETROUVEZ CE GUIDE SUR LE SITE
www.business.nicecotedazur.org